

FO METAUX signe l'accord salarial chez ArcelorMittal Méditerranée

Au terme des négociations salariales pour l'année 2022, le chef de file de la délégation FO Métaux, qui a été un moteur dans la négociation, signe l'accord pour les 2 700 salariés de la société ArcelorMittal Méditerranée qui regroupe les sites de Fos-sur-Mer et de St-Chély-d'Apcher.

Les bons résultats du groupe, les efforts constants des salariés durant cette période de pandémie et la poussée inflationniste devaient se traduire par un retour salarial significatif pour les salariés. La détermination et le réalisme de la délégation FO Métaux ont porté leurs fruits et la direction de la société a consenti aux évolutions salariales suivantes, applicables au 1^{er} janvier 2022 :

- prime PEPA de 1 000 € ;
- une augmentation générale de 2 % avec un talon minimum d'augmentation de 50 € mensuels pour chaque salarié ;
- un budget pour les Augmentations Individuelles de 0,8 %, + 0,4 % de budget promotion ;
- des mesures pour les Ingénieurs et Cadres de 2,8 % (au 1^{er} avril 2022) ;
- une augmentation de la prime de remplacement du chef de poste à 6,30 € pour 2022 et indexée aux AG sur les prochaines années ;
- une prime de tutorat et formation : 200 € et 80 €.

La délégation FO n'a pas manqué de rappeler à la direction que si l'inflation venait à subir un dérapage, elle saurait mettre en place les actions nécessaires pour que les salariés ne subissent aucune perte de pouvoir d'achat.

Pour FO Métaux, le pouvoir d'achat et de bonnes garanties sociales sont aussi des éléments primordiaux et attractifs pour le maintien et le développement de l'industrie dans notre pays.

Paris, le 10 décembre 2021

Contacts :

David THOUREY : Délégué Syndical Central FO ArcelorMittal Méditerranée 06.10.08.45.94.

Paul RIBEIRO : Secrétaire fédéral en charge des secteurs Sidérurgie, Fonderie, Métaux ferreux et non-ferreux 06.03.64.13.29